



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2012  
AJOURNÉE AU 17 SEPTEMBRE 2012

Province de Québec  
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 septembre 2012, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, lundi le 17 septembre 2012, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

Mme Julie Godard, directrice générale, et Mme Lise Cadieux, greffière adjointe, sont aussi présentes.

349/17-09-12

### RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 5 septembre 2012 à la suite de son ajournement. Il est 19h30.

### ADOPTÉE

350/17-09-12

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe :

en ajournant l'item suivant au lundi 24 septembre 2012 à 19h30 :

*J.1 Approbation de l'entente sur la réalisation de travaux municipaux relatifs aux infrastructures entre la Ville de Rivière-Rouge et la Société « 7184492 Canada inc. » faisant affaire sous le nom et la raison sociale de « Espaces Rouge »*

en ajoutant l'item suivant :

*K.2 Présentation d'une demande de subvention sur le Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC) de Développement Économique Canada*

en reportant les items suivants à une prochaine séance :

*B.1 Appropriation du surplus accumulé pour un mandat professionnel à un architecte paysagiste pour la préparation d'un plan d'aménagement du secteur de la gare*  
*C.1 Embauche d'un greffier et directeur général adjoint*

et en modifiant l'item suivant de façon à ce qu'il se lise désormais comme suit :

*B.2 Remplacement temporaire durant l'absence du directeur du Service du greffe et autorisation de signature d'une annexe au contrat d'emploi de la greffière adjointe.*

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2012  
AJOURNÉE AU 17 SEPTEMBRE 2012

Que le nouvel ordre du jour adopté modifie le contenu de la résolution numéro 348/05-09-12 adoptée le 5 septembre 2012.

### A Ouverture

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

### Période de questions du public

#### A.1 Demandes de dérogations mineures

### B Gestion financière

1. Appropriation du surplus accumulé pour un mandat professionnel à un architecte paysagiste pour la préparation d'un plan d'aménagement du secteur de la gare - *reporté*
2. Remplacement temporaire durant l'absence du directeur du Service du greffe et autorisation de signature d'une annexe au contrat d'emploi de la greffière adjointe

### C Gestion administrative

1. Embauche d'un greffier et directeur général adjoint - *reporté*
2. Entente relative à la délégation de compétence à la Ville de Mont-Laurier en matière de gestion des constats d'infraction émis en application des règlements municipaux ou en vertu du code de la sécurité routière

### D Contrats et appels d'offres

### E Avis de motion

### F Adoption des règlements

### G Sécurité publique

### H Transport routier

### I Hygiène du milieu

### J Urbanisme et mise en valeur du territoire

1. Approbation de l'entente sur la réalisation de travaux municipaux relatifs aux infrastructures entre la Ville de Rivière-Rouge et la Société « 7184492 Canada inc. » faisant affaire sous le nom et la raison sociale de « Espaces Rouge » - *ajourné*

### K Loisirs et culture

1. Protocole d'entente entre la Ville et l'organisme « Plein Air Haute-Rouge »
2. Présentation d'une demande de subvention sur le Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC) de Développement Économique Canada - *ajouté*

### L Divers

### Période de questions du public

### M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

**ADOPTÉE**

### Période de questions du public

En l'absence de public aucune question n'est soulevée.

### GESTION FINANCIÈRE

351/17-09-12

### REMPLACEMENT TEMPORAIRE DURANT L'ABSENCE DU DIRECTEUR DU SERVICE DU GREFFE ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ANNEXE AU CONTRAT D'EMPLOI DE LA GREFFIÈRE ADJOINTE

**CONSIDÉRANT** la démission du greffier, soit le directeur du Service du greffe, M. Pierre St-Onge effective le 17 août 2012;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2012  
AJOURNÉE AU 17 SEPTEMBRE 2012

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'entériner le remplacement temporaire du directeur du Service du greffe, depuis le 20 août 2012 jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau directeur, par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

Que la rémunération et les autres avantages salariaux de la greffière adjointe pour ce remplacement de poste soient établis à une annexe au contrat d'emploi de Mme Cadieux.

D'autoriser la mairesse à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une annexe au contrat d'emploi de la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, telle annexe étant rétroactive au 20 août 2012 et ayant été recommandée par Mme Julie Godard, directrice générale de la Ville.

**ADOPTÉE**

### GESTION ADMINISTRATIVE

**352/17-09-12**

Abrogée par la  
résolution numéro  
367/01-10-12

### ENTENTE RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA VILLE DE MONT-LAURIER EN MATIÈRE DE GESTION DES CONSTATS D'INFRACTION ÉMIS EN APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX OU EN VERTU DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

**ATTENDU** que la Ville de Rivière-Rouge est signataire de l'entente relative à la délégation de compétence à la Ville de Mont-Laurier en matière de gestion des constats d'infraction émis en application des règlements municipaux ou en vertu du code de la sécurité routière, laquelle entente prend fin le 31 décembre 2012 et par la suite ladite entente se renouvellera automatiquement par périodes successives de trois (3) ans;

**ATTENDU** que l'article 13.2 de l'entente stipule qu'une municipalité qui veut mettre fin à l'entente doit faire parvenir une résolution à cet effet au moins trois (3) mois avant l'expiration du terme de l'entente;

**ATTENDU** que par la résolution numéro 333/05-09-12, adoptée à la séance ordinaire du 5 septembre 2012, le conseil municipal a demandé à la Ville de Mont-Laurier d'accepter de prolonger temporairement l'entente de délégation de compétence en matière de gestion des constats d'infraction émis en application des règlements municipaux ou en vertu du code de la sécurité routière, en apportant toutefois une modification à la clause 13.2 de ladite entente afin de prévoir que celle-ci prenne automatiquement fin deux (2) mois suivants l'obtention par la MRC d'Antoine-Labelle du décret autorisant la formation de la cour municipale régionale;

**ATTENDU** que, par cette résolution numéro 333/05-09-12, la Ville de Rivière-Rouge entend déléguer sa compétence à la MRC d'Antoine-Labelle quant à la gestion des constats d'infraction émis en application des règlements municipaux ou en vertu du code de la sécurité routière;

**ATTENDU** que la Ville de Rivière-Rouge doit signifier à la Ville de Mont-Laurier son intention de mettre un terme à ladite entente au plus tard le 28 septembre 2012, et ce, dans l'éventualité où la Ville de Mont-Laurier n'accepterait pas de prolonger temporairement l'entente de délégation de compétence en matière de gestion des constats d'infraction émis en application des règlements municipaux ou en vertu du code de la sécurité routière;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2012  
AJOURNÉE AU 17 SEPTEMBRE 2012

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'aviser la Ville de Mont-Laurier (par courrier recommandé), ainsi que toutes les municipalités parties à l'entente (par courriel), que la Ville de Rivière-Rouge, par la présente résolution, a l'intention de mettre fin à l'entente de délégation de compétence en matière de gestion des constats d'infraction émis en application des règlements municipaux ou en vertu du code de la sécurité routière.

Que la présente résolution soit effective seulement dans l'éventualité où la Ville de Mont-Laurier n'accepterait pas de prolonger temporairement l'entente de délégation de compétence en matière de gestion des constats d'infraction émis en application des règlements municipaux ou en vertu du code de la sécurité routière, tel que mentionné au préambule de la présente résolution.

### ADOPTÉE

### LOISIRS ET CULTURE

353/17-09-12

### PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE ET L'ORGANISME « PLEIN AIR HAUTE-ROUGE »

**CONSIDÉRANT** que, par la résolution numéro 323/06-08-12, adoptée à la séance ordinaire du 6 août 2012, le conseil municipal a approuvé le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rivière-Rouge et l'organisme « Plein Air Haute-Rouge », tel que soumis au conseil municipal par le Service des loisirs et de la culture;

**CONSIDÉRANT** que ledit protocole prévoit entre autres, pour l'année 2012, le versement d'une contribution annuelle de 7 000,00 \$ à cet organisme, le versement d'un montant additionnel équivalent à la cotisation annuelle à cet organisme de 1 500,00 \$ et le paiement des couvertures d'assurances complètes pour l'ensemble des activités du Club de ski de fond Les 6 Cantons sur la propriété de la Ville et sur les terrains privés où la Ville a des droits de passage;

**CONSIDÉRANT** que la Ville assume le coût des couvertures d'assurances à même son budget d'opération de l'année 2012;

**CONSIDÉRANT** que sur le montant à verser à l'organisme « Plein Air Haute-Rouge » de 8 500,00 \$ la Ville a déjà versé un montant de 3 000,00 \$ laissant un solde à lui verser de 5 500,00 \$ qui n'est pas prévu au budget d'opération de l'année 2012 de la Ville;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le solde de la participation financière de la Ville à l'organisme « Plein Air Haute-Rouge » au montant de 5 500,00 \$ pour l'année 2012 soit acquitté à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité pour un montant maximum de 5 500,00 \$.

Que la présente résolution soit un complément à la résolution numéro 323/06-08-12, adoptée à la séance ordinaire du 6 août 2012, relative audit protocole d'entente.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

**354/17-09-12**

Remplacée par la  
résolution numéro  
358/24-09-12

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2012  
AJOURNÉE AU 17 SEPTEMBRE 2012

### **PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FONDS D'AMÉLIORATION DE L'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE (FAIC) DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et le directeur du Service des loisirs et de la culture à présenter et signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une demande de subvention sur le Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC) de Développement Économique Canada pour un projet d'amélioration des patinoires de la Ville de Rivière-Rouge.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 324/06-08-12, adoptée à la séance ordinaire du 6 août 2012, relative au sujet en titre.

**ADOPTÉE**

#### **Période de questions du public**

En l'absence de public aucune question n'est soulevée.

**355/17-09-12**

### **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au lundi 24 septembre 2012 à 19h30 et que l'ordre du jour comprenne, entre autres, le sujet suivant :

1. Approbation de l'entente sur la réalisation de travaux municipaux relatifs aux infrastructures entre la Ville de Rivière-Rouge et la Société « 7184492 Canada inc. » faisant affaire sous le nom et la raison sociale de « Espaces Rouge ».

Il est 19h33.

**ADOPTÉE**

**À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.**

**Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.**

**LA MAIRESSE**

**LA GREFFIÈRE ADJOINTE**

\_\_\_\_\_  
**Déborah Bélanger**

\_\_\_\_\_  
**Lise Cadieux**